

VILLE DE BÉCANCOUR, le lundi vingt et un juin deux mille vingt et un (21 juin 2021).

SÉANCE EXTRAORDINAIRE du conseil municipal de Ville de Bécancour, tenue le lundi vingt et un juin deux mille vingt et un (21 juin 2021) à 11 h, à huis clos, en la salle du conseil de l'hôtel de ville de Bécancour, à laquelle sont présents :

Monsieur Jean-Guy Dubois	Maire	
Monsieur Fernand Croteau	Conseiller	poste numéro 1
Monsieur Raymond St-Onge	Conseiller	poste numéro 2
Monsieur Pierre Moras	Conseiller	poste numéro 3
Monsieur Mario Gagné	Conseiller	poste numéro 4
Monsieur Denis Vouligny	Conseiller	poste numéro 5
Madame Carmen L. Pratte	Conseillère	poste numéro 6

MEMBRES DU CONSEIL formant quorum et monsieur Jean-Marc Girouard, directeur général et assistant greffier, et M^e Isabelle Auger St-Yves, greffière.

SOUS la présidence de monsieur le maire Jean-Guy Dubois.

AVIS DE CONVOCATION

Conformément à l'avis de renonciation au mode de signification prévu par la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19) signé par les membres du conseil, l'avis spécial de convocation a été transmis par courriel à chacun des membres du conseil, le 18 juin 2021.

Monsieur Dubois explique que toutes les résolutions sont réputées adoptées à l'unanimité si personne ne demande le vote.

RÉSOLUTION 21-249

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

SUR PROPOSITION DE Monsieur Mario Gagné

IL EST RÉSOLU CE QUI SUIT :

Le conseil municipal renonce à l'avis de convocation pour ajouter, à l'ordre du jour de la présente séance, le sujet suivant :

- Embauche d'une étudiante – Programme d'animation estivale

et adopte l'ordre du jour tel qu'amendé.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 21-250

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU FONDS DES COLLECTIVITÉS – PROJET D'AMÉNAGEMENT DU PARC DES CYGNES

CONSIDÉRANT qu'une aide financière est disponible pour soutenir le projet visant à doter le Parc des Cygnes d'infrastructures récréatives familiales;

CONSIDÉRANT que ce projet, dans sa globalité, est estimé à 296 832,15 \$ et que la Ville de Bécancour désire demander un soutien au Fonds des collectivités pour l'implantation de modules de jeux et de mobilier urbain, dont la dépense s'élève à 98 760 \$;

EN CONSÉQUENCE

SUR PROPOSITION DE Monsieur Pierre Moras

IL EST RÉSOLU CE QUI SUIT :

Le conseil municipal autorise madame Marie-Soleil Gilbert à déposer une demande d'aide financière, pour et au nom de la Ville de Bécancour, dans le cadre du Fonds des collectivités pour le projet d'aménagement du Parc des Cygnes.

Le conseil municipal autorise madame Marie-Soleil Gilbert à agir pour et au nom de la Ville de Bécancour et à signer tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 21-251

EMBAUCHE D'UNE ÉTUDIANTE – PROGRAMME D'ANIMATION ESTIVALE

SUR PROPOSITION DE Monsieur Denis Vouligny

IL EST RÉSOLU CE QUI SUIT :

Ville de Bécancour confirme l'embauche, dans le cadre du programme d'animation estivale, pour la période du 19 juin au 20 août 2021, au taux de salaire établi par l'employeur, de l'étudiante suivante :

Fonction	Nom
Animatrice	Mélodie Lévesque

ADOPTÉE

Période d'intervention des membres du conseil.

Période de questions.

RÉSOLUTION 21-252

LEVÉE DE LA SÉANCE

SUR PROPOSITION DE Madame Carmen L. Pratte

IL EST RÉSOLU CE QUI SUIT :

Le conseil municipal lève la présente séance à 11 h 04.

ADOPTÉE

- Je, Jean-Guy Dubois, ai approuvé toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé la greffière de mon refus de les approuver conformément à l'article 53 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19).
- Je, Jean-Guy Dubois, ai approuvé les résolutions contenues au présent procès-verbal. Cependant, j'ai avisé la greffière de mon refus d'approuver la résolution numéro _____, conformément à l'article 53 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19).

Jean-Guy Dubois, maire

M^e Isabelle Auger St-Yves, greffière